




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-212**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167714-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER - INSTALLATIONS D'ÉQUIPEMENTS DE
CHAUFFAGE ÉLIGIBLES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER - INSTALLATIONS D'ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE ÉLIGIBLES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le FEDER, désormais géré par les régions en France, subventionne à hauteur de 50 % les projets communaux visant à réduire leurs charges de chauffage par un système basé sur des technologies alliant panneaux air solaire et énergie thermodynamique.

Le système proposé consiste en l'installation de tubes radiants en circuit fermé, chauffés par un brûleur gaz sur lesquels vient se juxtaposer un échangeur thermique raccordé sur des panneaux air-solaire (environ 5 m²). Cette alliance de technologies permet de réduire de l'ordre de 40 à 50 % les consommations liées aux systèmes classiques de chauffage (radiants gaz, aérothermes, etc.).

Pour information ce système ne nécessite que très peu d'entretien. Les opérations de maintenance peuvent être réalisées en régie directe. Le système de tubes radiants en circuit fermé, chauffés par un brûleur gaz a été installé depuis deux ans sur deux sites (Gymnase gymnastique de la Pioline et Ateliers Manutention).

La Ville d'Aix-en-Provence, en tant qu'acteur volontaire et engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans un souci constant de maîtrise de ses dépenses énergétiques, envisage de remplacer certains équipements énergivores dans les équipements sportifs, notamment.

Les sites retenus pour installer ce système sont le gymnase du Val Saint André et le gymnase du Val de l'Arc. Les budgets nécessaires à ces installations seront pris en compte dans le cadre de la ligne budgétaire affectée aux rénovations de chaufferie (900 20 2135 1397).

En conséquence, je vous prie, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au plus fort taux auprès du FEDER,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au plus fort taux auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la CPA,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2015-212 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER - INSTALLATIONS
D'ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE ÉLIGIBLES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	48
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)